

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 14 juin 2021 09:44
À:
Objet: Demande d'accès 200762317 - Courriel réponse
Pièces jointes: A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf; Aut. 3 mars 2014 - lots 4 974 503 et 4 974 502_biffé.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 11 juin dernier, concernant le 7845, boulevard Taschereau à Brossard (lots 1 839 324 et 4 974 503).

Le document suivant est accessible :

- Autorisation, 03-03-2014

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

**L'équipe de l'accès à l'information et de la
protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de
la Montérégie**

201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

Longueuil, le 3 mars 2014

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

9257-8665 Québec inc.
9260, boulevard Rivard
Brossard (Québec) J4X 2R1

N/Réf. : 7330-16-01-0117400
401112842

Objet : Raccordement au réseau d'égout sanitaire du lot 4 974 503

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 19 novembre 2013, reçue le 22 novembre 2013 et complétée le 27 février 2014, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger le réseau d'égout sanitaire du lot 4 974 503 pour y raccorder le nouveau bâtiment sis sur le lot 4 974 502.

Les travaux seront réalisés sur les lots 4 974 502 et 4 974 503 du cadastre du Québec, ville de Brossard, agglomération de Longueuil.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 19 novembre 2013, signé par **art. 53-54**, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la faune et des Parcs (MDDEFP), datée du 20 novembre 2013, signée par **art. 53-54**, ing., concernant la présentation de la demande d'autorisation;
- Lettre au MDDEFP, datée du 29 novembre 2013, signée par **art. 53-54**, art. 53-54, ing., concernant les informations supplémentaires demandées;

- Document au MDDEFP, reçu par courriel le 27 février 2014, transmis par **art. 53-54**, ing., concernant les informations supplémentaires demandées.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

ORIGINAL SIGNÉ

PP/AT/at

Pierre Paquin
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie